
MASTER

Mention URBANISME ET AMENAGEMENT

2° année

Spécialité professionnelle : URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Diplôme co-habilité avec l'ENTPE

Responsable : Paul BOINO

Mention du domaine « SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES » DE L'UNIVERSITE LYON 2, le master urbanisme et aménagement constitue un cursus d'études de second cycle en urbanisme et aménagement au sein de l'Université LUMIÈRE LYON 2, en associant, selon les spécialités, d'autres établissements (IEP de Lyon, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, INSA de Lyon, Université Lyon 3, ENS-LSH).

Il est composé d'une 1^{ère} année (niveau M1) qui assure une formation de base, puis de 3 spécialités (niveau M2)

La spécialité professionnelle URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN constitue une de ces spécialités, à côté de la spécialité recherche « Villes et Sociétés » et de la spécialité professionnelle « Urbanisme et Politiques urbaines »

COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ?

Site Web : <http://www.iul-urbanisme.fr> : renseignements, informations sur les diplômes, dossiers d'inscription électroniques

Secrétariat : Delphine Dejeans, Institut d'Urbanisme de Lyon 14 Avenue Berthelot 69007 LYON, tél. 04 78 58 65 51, Fax 04 78 58 47 43, E-mail : d.dejeans@univ-lyon2.fr

Responsables :

Mention du Master

Paul Boino

Paul.boino@univ-lyon2.fr

1° année du Master

Philippe Chaudoir

philippe.chaudoir@univ-lyon2.fr

Spécialité Urbanisme et Aménagement urbain (M2P UAU) Paul Boino

paul.boino@univ-lyon2.fr

Calendrier de la procédure d'admission : se reporter au dossier de candidature

Date de la commission d'admission (sous réserve) : 18 juillet

Site d'enseignement :

L'Institut d'Urbanisme de Lyon est installé au centre-ville (14 avenue Berthelot Lyon 7°) dans le quartier des universités. La majorité des cours du M2P UAU ont lieu dans ses locaux ; une autre partie à l'ENTPE (Vaulx-en-Velin). L'IUL dispose de 4 salles de cours, d'un centre de documentation et de deux salles d'informatique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

S'adressant à des étudiants possédant déjà les bases en urbanisme, le M2P UAU propose :

- d'approfondir les connaissances sur les politiques, procédures et dispositifs d'action en urbanisme et aménagement, les outils techniques ainsi que les pratiques professionnelles propres à ce champ ;
 - d'organiser l'apprentissage des techniques et des savoir-faire professionnels par une pédagogie sous forme d'ateliers et de séminaires sur études de cas ;
 - de privilégier les travaux sur des projets correspondant à des commandes réelles adressées par des partenaires extérieurs (communes, EPCI, agences d'urbanisme, SEM, etc.), en particulier dans le cadre de l'atelier professionnel du second semestre ;
 - de favoriser la mise en situation pré-professionnelle dans et hors de l'université, pour préparer l'insertion des étudiants dans la vie active, en particulier dans le cadre du stage professionnel et par l'intervention de nombreux professionnels dans le cadre des enseignements.
-

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Co-habilitée par l'École Nationale des Travaux Publics de l'État et en convention bilatérale avec l'Institut d'Études Politiques de Lyon, cette spécialité permet soit de poursuivre en thèse, soit de rentrer directement dans le marché du travail.

- Dans le premier cas, les étudiants optent en semestre 3 pour un ensemble d'options fléchées « voie recherche » visant à leur fournir les bases scientifiques complémentaires nécessaires pour effectuer une recherche doctorale en urbanisme et aménagement urbain. En semestre 4, ils ont également à réaliser un stage dans un laboratoire de recherche et un mémoire orienté « recherche ». A l'issue de leur thèse, les étudiants pourront s'insérer soit dans les métiers de la recherche scientifique, soit dans les métiers de l'urbanisme et l'aménagement dont les postes de direction sont amplement ouverts aux docteurs en aménagement et urbanisme.
- Dans le second cas, les étudiants optent en semestre 3 pour un ensemble d'options fléchées « voie professionnelle » visant à les préparer à une insertion directe dans le marché du travail. En semestre 4, ils ont à réaliser soit un atelier professionnel, soit un stage en milieu professionnel assorti d'un rapport. A l'issue de cette deuxième année, ils s'inséreront directement dans les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement urbain.

Finalisant une formation complète en urbanisme de deux à trois ans, cette spécialité permet à ses diplômés de s'insérer directement ou d'évoluer au cours de leur carrière dans l'ensemble du champ des métiers de l'urbanisme : le développement urbain, la conception des projets, la planification, la gestion urbaine, etc. Elle prépare toutefois plus spécifiquement aux métiers de la conception des opérations d'aménagement, de leur montage organisationnel, juridique et financier et de leur conduite opérationnelle.

- Les études préalables : études de faisabilité, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc.
Profil : chargé d'étude, chargés de mission, etc.
- la conception des projets urbains qui font appel à des compétences relevant de la composition urbaine, de la programmation dans des champs relevant aussi bien du projet économique, social, immobilier, d'équipement, de renouvellement urbain, etc. que du projet d'urbanisme « stricto sensu ».
Profils : urbaniste concepteur, ingénieur urbaniste, ingénieur de conception et de programmation, chargé d'opération selon diverses spécialisations (urbanisme, planification, habitat, environnement, économie urbaine, etc.)
- le montage et la conduite des opérations d'aménagement (maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre publiques ou privées) : urbanisme opérationnel, montages juridiques et financiers, promotion immobilière, etc.
Profils : monteur et responsable d'opération, chargé d'opération, chef de projet, agent de développement, etc.

Ces métiers de l'aménagement urbain s'exercent aussi bien dans des entreprises privées (bureaux d'étude, aménageurs et promoteurs privés, etc.) et des organismes consulaires (chambres de commerce, chambres des métiers, etc.) qu'à l'intérieur des collectivités territoriales, des

administrations publiques et des entreprises para-publiques (SEM, OPAC, etc.). Ils ont également leur place dans les structures qui interviennent dans le champ de l'urbanisme et de la démocratie locale.

Les organismes susceptibles d'accueillir les diplômés sont principalement :

- les agences d'urbanisme et les bureaux d'études publics ou privés
- les services de l'État (DDT, DREAL, ...)
- les services d'étude, d'aménagement et d'urbanisme des départements et des régions
- les services techniques des villes et des structures intercommunales, ainsi que leurs agences spécialisées
- les sociétés d'aménagement ou de réhabilitation
- les promoteurs immobiliers
- les organismes HLM ou de logement
- les cabinets d'architecture et d'urbanisme
- les organismes de développement économique publics ou privés
- les structures d'animation et de développement local
- les grandes entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics

CURSUS INTERNATIONAUX

Sous réserve d'acceptation de leur dossier de candidature, les étudiant-e-s peuvent réaliser cette année de spécialisation dans le cadre d'un échange ERASMUS d'un semestre avec le Department of Town and Regional Planning, University of Sheffield, (Grande Bretagne) ou le Dipartimento di Architettura e Pianificazione, Politecnico di Milano, (Italie). Les étudiants sélectionnés bénéficient d'une bourse ERASMUS.

Dans le cadre d'un échange bilatéral soutenu par la Région Rhône-Alpes, les étudiant-e-s peuvent également suivre cette année de spécialisation dans le cadre d'un échange d'un semestre avec l'Institut d'Urbanisme de l'université de Montréal (Canada) ou la faculté d'aménagement de l'université du Québec à Montréal (Canada). Les étudiants sélectionnés bénéficient d'une bourse régionale.

POURSUITES D'ETUDES

A la suite de cette deuxième année de spécialisation professionnelle, les étudiant-e-s qui ont suivie la voie recherche, peuvent poursuivre leurs études en **doctorat d'aménagement et d'urbanisme**, sous réserve d'acceptation de leur dossier de candidature par l'école doctorale.

Professionnalisant, le doctorat d'aménagement et d'urbanisme est une voie de formation aux métiers de la recherche (enseignement supérieur, CNRS, ...) mais aussi à des postes d'encadrement et de direction en urbanisme et en aménagement.

ACCES AU M2 PRO. URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

➤ Conditions d'accès

Cette spécialité est ouverte aux étudiants issus de la 1^o année de la Mention du Master Urbanisme et Aménagement de l'université lumière Lyon 2 ainsi qu'aux étudiants titulaires d'un M1 en urbanisme, reconnu comme équivalents à cette 1^{ère} année de Master. Il s'agit en particulier :

- des titulaires d'un diplôme de niveau bac +4 délivré par une formation membre de l'association internationale de promotion de l'enseignement et de la recherche en urbanisme et aménagement ou de Association European Schools of Planning ;
- de tout autre diplôme français et étranger reconnu équivalent par le Conseil Scientifique de l'Université

L'accès direct en 2^{ème} année est par ailleurs ouvert

- aux élèves de 3^o année de l'ENTPE ayant suivi la voie aménagement et politiques urbaines
- aux élèves de 5^o de l'IEP de Lyon ayant suivi le double cursus M1 de l'IUL / 4^o année de l'IEP de Lyon

L'entrée directe en 2^{ème} année est enfin possible pour les ingénieurs de l'INSA, de l'ENPC, de l'Ecole Centrale, de l'ESGT ou de tout autre école d'ingénieur ayant suivi dans leur école une première formation en urbanisme ou aménagement.

Le bénéfice de l'admission peut être étendu aux professionnels ayant plus de 5 années d'expérience en urbanisme, aménagement ou gestion urbaine et détenteurs d'un diplôme de niveau Bac + 2. Cette possibilité exceptionnelle de **validation des acquis professionnels** est soumise à l'avis du conseil de la formation et du Conseil Scientifique de l'Université. Elle est impérativement liée à un engagement de disponibilité pour suivre l'intégralité du cursus sans dérogation possible.

➤ Modalités d'admission

L'admission des candidats dépend de la qualité de leur dossier et des capacités d'accueil des voies de spécialisation auxquelles ils postulent.

L'accès à la spécialité se fait sur la base de l'examen des dossiers de candidature et des lettres de motivation, complétés éventuellement par un entretien.

Les effectifs d'admis sont ajustés aux capacités d'accueil et aux modalités pédagogiques de l'enseignement.

Les candidats étrangers, pour être acceptés, doivent faire la preuve qu'ils maîtrisent la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral (TCF > 400 points)

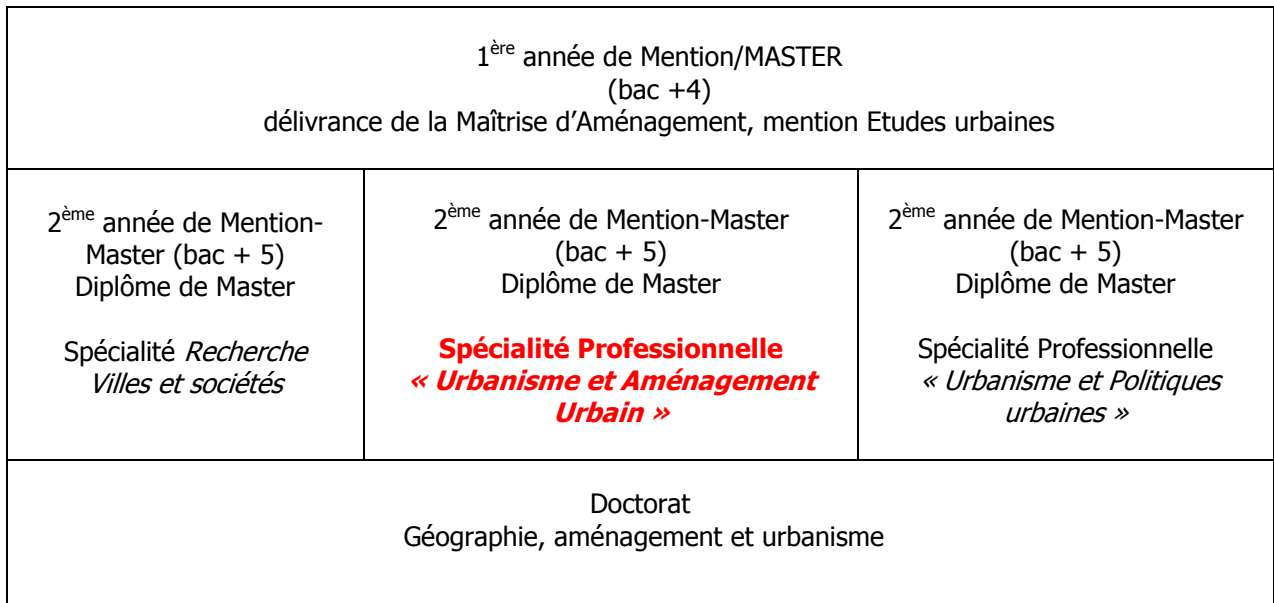
➤ Capacités d'accueil

Elles sont déterminées par le dimensionnement des locaux d'enseignement, ainsi que par les exigences des pratiques pédagogiques propres à la spécialité. Elles sont limitées à 45 étudiants.

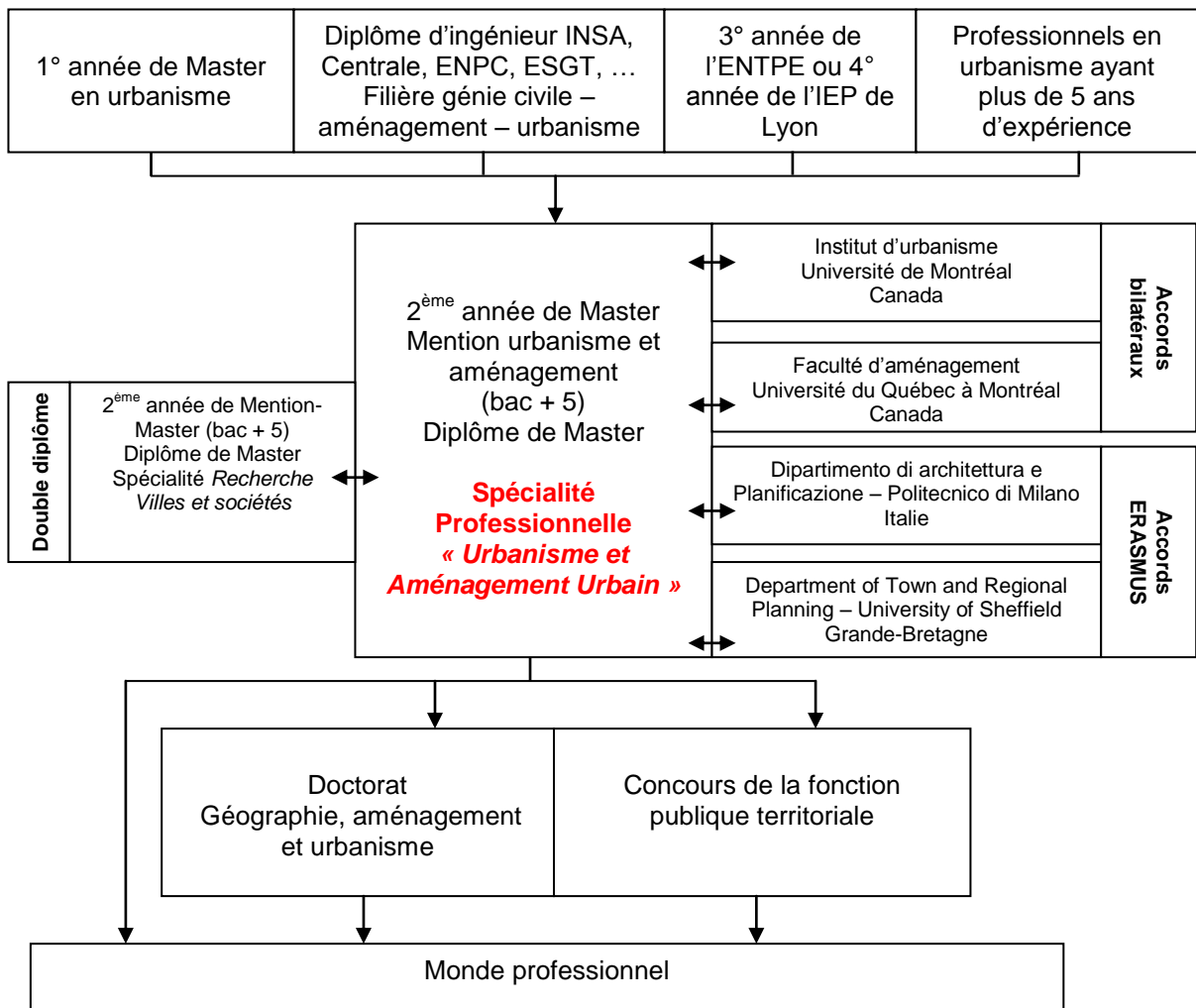
FORMATION CONTINUE

Le MASTER peut accueillir des étudiants en formation continue. Il s'agit en fait plutôt de personnes en reprise d'étude ayant interrompu leur activité professionnelle. Dans ce cas, la validation des acquis professionnels peut permettre d'établir un contrat de formation aménagé, mais elle ne dispense pas l'étudiant de suivre la majeure partie de la formation.

ORGANISATION GENERALE DU MASTER URBANISME, AMENAGEMENT



ORGANISATION GENERALE DE LA SPECIALITE URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN



PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

SEMESTRE 3

UE 1 Savoirs appliqués à l'aménagement et l'urbanisme

4 cours obligatoires

10 crédits - 93h de CM + 60 h de travaux de groupe

C1 Organisation et pratiques politiques des collectivités locales (21 h)

C2 Techniques et pratiques financières des collectivités locales (21 h)

C3 Cadre et pratiques réglementaire de l'urbanisme et de l'aménagement (30 h)

C4 Urbanisme et démocratie locale (21h)

UE 2 Savoirs propres au champ de l'aménagement et de l'urbanisme

10 crédits – de 147h à 156h selon les options choisies + 120h de travaux de groupe

Voie professionnelle : 4 cours obligatoires (C5, C6, C7, C8) et 2 cours optionnels à choisir parmi C9, C10, C11 et C12

Voie recherche : 5 cours obligatoires (C5, C6, C7, C8, C12) et un optionnel à choisir parmi C9, C10 et C11

C5 Politiques foncières (21 h)

C6 Réseaux et services urbains (21 h)

C7 Montage opérationnel des projets urbains (21h)

C8 Montage financier des opérations d'aménagement (42 h)

C9 Promotion immobilière et politiques de l'habitat – option professionnelle (30h)

C10 Risques technologiques et aménagement – option professionnelle (21 h)

C11 – Gestion environnementale et aménagement – option professionnelle (21h)

C12 – Modes de régulation de la production de la ville – option professionnelle et recherche (21h)

UE 3 Savoir-faire du champ professionnel

10 crédits - de 126 à 152 h de cours selon les options choisies + 100h de travaux de groupe

Voie professionnelle : 3 cours obligatoires (C13, C14, C15) et un cours optionnel à choisir entre C16 et C17

Voie recherche : 5 cours obligatoires (C13, C14, C15, C18 et C19)

C13 Stage d'initiation à l'urbanisme et à l'aménagement (20 h)

C14 Atelier de projet urbain (30h)

C15 Atelier de programmation urbaine (30h)

C16 Intervention dans les quartiers sociaux – option professionnelle (52h)

C17 Atelier de conception des espaces publics et des formes urbaines (72h)

C18 Lecture problématique de la ville – option recherche (18h)

C19- Questionnement de la recherche urbaine – option recherche (18h)

SEMESTRE 4

UE 4 Pratiques et outils techniques du champ professionnel

10 crédits - 60 h de cours + 30h de travaux de groupe

D1 Outils infographiques de l'aménagement (30h)

D2 Atelier de communication de projet (30h)

UE 5 Savoir-faire du champ professionnel 20 crédits – 4 mois à plein temps minimum

1 option parmi les 3 proposées

Voie professionnelle : D3 ou D4

Voie recherche : D5

D3 Atelier professionnel (4 mois de travail plein temps) obligatoire pour les étudiants ayant déjà effectué un stage professionnel long en urbanisme

D4 Stage professionnel (4 mois plein temps minimum) – obligatoire pour les étudiants suivant la voie professionnelle qui n'ont pas effectué un stage professionnel long en urbanisme.

D5 Stage recherche (4 mois plein temps minimum) – obligatoire pour les étudiants suivant la voie recherche.

PRESENTATION DU CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ANNUELLES)

SEMESTRE 3

SAVOIRS APPLIQUES A L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME

C1 – Organisation et pratiques politiques des collectivités locales (21h)

Le pouvoir local : fondation et permanence des collectivités locales, l'intercommunalité de gestion (histoire et fonctionnement actuel), l'intercommunalité de projet (histoire et évolution), les relations communes/communautés, les rapports intercommunautaires, les relations Etat/collectivités locales, la réforme de 2010

C2 - Techniques et pratiques financières des collectivités locales (21h)

Le cours a pour objet de présenter les modes de financement des collectivités territoriales et des intercommunalités. Il vise à préciser leurs pratiques budgétaires, ainsi que leurs incidences sur les politiques publiques locales. Il s'attache à préciser les innovations apportées par l'intercommunalité en matière de fiscalité et de ressources.

C3 – Cadres et pratiques réglementaires de l'urbanisme et de l'aménagement (30h)

Ce cours aborde les relations maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage et les différents types de marchés publics en urbanisme et aménagement : la commande publique, la réglementation des marchés publics, les différents types de marchés, les différentes formes de relations contractuelles dans le montage et la conduite des opérations d'aménagement.

C4 – Urbanisme, aménagement et démocratie locale (21h)

Ce cours vise à doter les étudiants de connaissances à la fois théoriques et contextuelles sur la participation des publics aux projets d'aménagement et d'urbanisme. Il présente leur construction historique, les différentes formes existant aujourd'hui et analyse des dispositifs actuels,

SAVOIRS PROPRES AU CHAMP DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

Voie professionnelle : quatre cours obligatoires (C5, C6, C7 et C8) et deux optionnels à choisir parmi quatre possibilités (C9, C10, C11 et C12) :

voie recherche : cinq cours obligatoires (C5, C6, C7, C8 et C12) et un optionnel à choisir parmi trois possibilités (C9, C10 et C11).

C5 – Politiques foncières (21h)

Le foncier dans l'économie de l'aménagement et de la construction, outils juridiques d'intervention, Le cours analyse la question du foncier dans l'économie urbaine et dans l'économie de l'aménagement. Il aborde le fonctionnement de ce marché et les politiques publiques en la matière.

C6 – Réseaux et services urbains (21h)

Présentation du champ des services et des réseaux urbains et de leur organisation juridique. Eléments d'analyse théoriques et pratiques du rôle joué par les réseaux et services urbains dans le développement et la gestion des villes; mise en évidence des enjeux contemporains liés aux services urbains

C7 – Montage opérationnel des projets urbains (21 h CM + TD)

Depuis la dernière décennie, on observe un recentrage de l'intervention urbaine sur la régénération des espaces partiellement ou totalement bâtis. On formule pour ces opérations, qui sont inscrites dans le contexte des marchés fonciers et immobiliers, des objectifs sociaux (mixité sociale et fonctionnelle) et physiques (attractivité, durabilité) ambitieux. Le coût élevé des interventions, la complexité du système d'acteurs et la prise en compte de l'existant font que la régénération urbaine est une activité complexe. L'objectif de ce cours est de donner une meilleure connaissance du déroulement des projets de régénération urbaine, des contraintes qui s'y imposent et des possibilités d'intervention, pour aider à concevoir des projets qui concilient au mieux les différents enjeux – économiques, sociales et physiques – liés à la régénération du tissu urbain existant.

C8 – Montage financier des opérations d'aménagement (42h CM + TD)

1- Les nouvelles techniques financières (montage d'emprunts, modes d'indexation, gestion de dettes). Cadre pratique du montage financier dans une collectivité locale : de l'analyse de la demande à la

définition de l'équilibre financier d'une opération; les régimes de garantie des collectivités locales; l'analyse des risques financiers. Les modes de financement public dans le domaine du logement : les rôles de régulateur et de distributeur de l'État. L'ingénierie financière appliquée à l'action de développement économique des collectivités locales.

2- Mise en situation à partir de cas réels et/ou simulés. Utilisation intensive de l'outil informatique pour apprendre à dresser des bilans financiers prévisionnels à l'aide de logiciels simples.

C9 - Promotion immobilière et politique de l'habitat (option professionnelle) (30 h)

Ce cours porte sur l'organisation de la promotion immobilière (acteurs, rôles, financement), les opérateurs publics et privés, les relations contractuelles, financières et fonctionnelles entre urbanisme, aménagement et promotion.

C10 – Risques technologiques et aménagement (option professionnelle) (21h)

Outils et procédures de gestion des risques industriels et technologiques en aménagement et urbanisme

C11 – Gestion environnementale et aménagement (option professionnelle) (21h)

Ce cours traite des techniques de gestion des eaux, des déchets, de l'énergie et du bruit dans les opérations d'aménagement

C12 – Modes de régulation de la production de la ville (option professionnelle et recherche) (21h CM et TD)

Mobilisation des différents outils de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, dans une perspective stratégique. De la planification (lois d'urbanisme) à l'aménagement (procédures juridiques et pratiques), en prenant en compte les outils de financement et d'intervention foncière, ce séminaire sur études de cas permet de relier et de donner sens aux connaissances acquises. Il permet aussi aux étudiants de mieux comprendre le rôle et la posture de l'urbaniste en situation professionnelle.

UE 3 - SAVOIR-FAIRE DU CHAMP PROFESSIONNEL (10 ECTS)

Voie professionnelle : trois cours obligatoires (C13, C14 et C15) et un optionnel à choisir parmi deux possibilités (C16 ou C17) ;

Voie recherche : cinq cours obligatoires (C13, C14, C15, C18 et C19).

C13 – Stage d'initiation à l'urbanisme et à l'aménagement (20h TD)

Ce stage d'initiation a lieu en début d'année universitaire. Il correspond à un atelier sur une opération d'envergure permettant de rencontrer les acteurs qui le portent.

C14 – Atelier de projet urbain (30h TD)

Apprentissage des notions et des principes d'élaboration des projets d'urbanisme à partir de l'analyse d'études de cas. Initiation à la conception des projets. Analyse des différents concepts et significations du terme de "projet urbain". Etude de leur mise en œuvre dans les interventions sur les espaces urbains. Méthode et démarche du projet urbain. Outils et formes du projet urbain à partir d'exemples significatifs

C15 – Atelier de programmation urbaine (30h TD)

Atelier d'apprentissage des outils et méthodes de la programmation urbaine.

C16 – Intervention dans les quartiers sociaux (option professionnelle) (52 h CM + TD)

Compréhension de la spécificité des enjeux que posent ces quartiers et identification de la nature des démarches ou des projets ainsi que les nouveaux modes d'intervention qui sont mis en œuvre (nouvelles missions et nouveaux métiers dans la maîtrise d'œuvre et le développement urbain ou la "maîtrise d'œuvre sociale")

C17 – Atelier de conception des espaces publics et des formes urbaines (option professionnelle) (72 h CM + TD)

1- Rappels historiques : l'évolution de la notion d'espace public en France et en Europe, les grandes "périodes" du règlement d'urbanisme en France. Approche comparative de différentes typologies d'espaces publics et de formes urbaines. La perception de l'espace par l'utilisateur. Les rapports entre droit de l'urbanisme, règlements et composition urbaine. Démarche générale de projet urbain et espaces publics. Fonctions, typologies et aménagement des voiries urbaines. Les politiques de modération de la circulation. Comparaisons européennes.

2- Applications : conduite en équipe d'une étude de cas réelle. Observation et analyse d'espace public suivant une grille multicritères intégrant à la fois des données techniques, fonctionnelles, historiques, culturelles et sémiologiques.

C18 – Lecture problématique sur la ville (option recherche) (18 h TD)

le séminaire a pour objectif l'appropriation des principaux cadres théoriques et d'interprétation du phénomène urbain et de l'action sur la ville sur la base d'un programme de lectures commentées de textes fondateurs des principaux courants de pensée sur la ville ou de textes représentatifs des débats scientifiques contemporains.

C19 – Questionnements de la recherche urbaine (option recherche) (18 h TD)

La recherche urbaine a la particularité de s'être construite vis à vis d'une demande sociale et dans une relation à la fois proche et critique de la commande publique. Ce séminaire permettra de revisiter les grands questionnements de la recherche urbaine dans une vision à la fois généalogique et comparative.

SEMESTRE 4

UE 4 - PRATIQUES ET OUTILS TECHNIQUES DU CHAMP PROFESSIONNEL (10 ECTS)

D1 – Outils infographiques de l'aménagement (30 h TD)

Approfondissement des outils graphiques en aménagement

D2 – Atelier de communication de projet (30 h TD)

Assuré par une professionnelle, ce cours vise à doter les étudiants de connaissances sur les savoir-faire relatifs à la pratique de l'animation et de la concertation avec des habitants et acteurs locaux.

UE 5 - SAVOIR-FAIRE DU CHAMP PROFESSIONNEL (20 ECTS)

Une option à prendre parmi trois possibilités.

Voie professionnelle : D4 obligatoire pour les étudiants n'ayant pas effectué de stage professionnel en M1 ; D3 obligatoire pour les étudiants ayant effectué un stage professionnel en M1

Voie recherche : D5 (stage recherche) obligatoire

D3 - Atelier professionnel (option professionnelle) (4 mois de travail plein temps encadré – 600 h minimum)

Organisé par équipes de 4 ou 5 étudiants sous la responsabilité d'enseignants et de professionnels, il vise à placer les étudiants dans une situation concrète d'apprentissage d'aménagement ou de gestion urbaine. Les sujets proposés correspondent à des études appliquées conduites à partir de "commandes" de partenaires extérieurs (collectivités locales, EPCI, SEM, agences, etc). L'atelier représente 3 mois de travail personnel à plein temps pour chaque étudiant et comporte des séances de conduite d'atelier et de méthode assurées par des enseignants ou des professionnels.

D4 - Stage professionnel (option professionnelle) (4 mois plein temps encadré – 600 h minimum)

Le stage professionnel d'une durée de 4 mois est obligatoire s'il n'a pas été accompli en 1^{ère} année. Il est organisé entre mars et septembre dans le cadre d'une convention liant l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil, précisant la nature du travail confié à l'étudiant et son encadrement. Il donne lieu à la production d'un mémoire de stage encadré par un enseignant et évalué par le jury de la formation

D5 - Stage recherche (option recherche) (4 mois plein temps encadré – 600 h minimum)

Le stage recherche d'une durée de 4 mois est obligatoire dans le cas d'un parcours recherche préparatoire à une poursuite d'étude en thèse. Il est organisé entre mars et septembre dans le cadre d'une convention liant l'établissement d'enseignement et le laboratoire de recherche d'accueil, précisant la nature du travail confié à l'étudiant et son encadrement. Il donne lieu à la production d'un mémoire de recherche encadré par un enseignant et évalué par le jury de la formation

LISTE DES INTERVENANTS DE LA SPECIALITE PROFESSIONNELLE URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

ARSAC G.	Chargé d'études à l'agence d'urbanisme de Saint-Etienne
BADINA B.	Chargée de mission Direction Prospective et stratégie d'agglomération du Grand Lyon
BELMESSOUS F.	Chargé de recherches Laboratoire RIVES de l'ENTPE (UMR 5600)
BOINO P.	Professeur à l'Université Lyon 2 (IUL) CNU 24
BUDIN D.	Grand Lyon
CASTEL JC	CERTU
CLANCY P.	Grand Lyon
COANUS T.	Chargé de recherches Laboratoire RIVES de l'ENTPE (UMR 5600)
CONSTANTIN B.	PAST IEP et service des études du SGAR Rhône-alpes
DORMOIS R.	Directeur de la Prospective et de la Planification, Grand Besançon
DUVERT R.	Consultant – Cabinet ANTEOR
GALLETTY J.C.	Urbaniste, Ministère de l'Equipement, CERTU, professionnel
JACQUIER C.	Directeur de recherche CNRS, UMR Triangle Lyon
JOUTARD P.	SPLA Lyon Confluence
PETITET S.	Directeur de la recherche Egis
PIALOUX JC	CNFPT
PODEROUX T.	OPAC du Rhône
ROCHER L.	Maître de conférences (IUL)
ROBIN P.	Chef du Département "Management et Sciences Humaines" à l'ENTPE
SAUDECERRE H.	Programmes Urbains
VERHAGE R.	Maître de Conférences (IUL),
VIALETTES J.	Architecte-urbaniste, professeur associé (IUL)
YAHIAOUI S.	Maître de Conférences Sc. Eco. Gestion Lyon 2

PARTENARIATS

- L'Institut d'urbanisme de Lyon est membre de l'Association internationale pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) qui regroupe les formations des Instituts d'Urbanisme et d'un certain nombre d'universités. A ce titre, ses formations font l'objet d'un audit régulier par cette association.
- L'IUL est aussi membre de *Association European Schools of Planning (AESOP)* qui a, entre autres buts, celui de rechercher une harmonisation des systèmes de formation des urbanistes en Europe. Par ces contacts, l'Institut est soucieux d'élargir sa vision vers la connaissance des dispositifs de formation et des pratiques des autres pays.
- L'IUL a signé un protocole avec l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes. Ce protocole, en reconnaissant la valeur de la formation master 2 Pro Urbanisme et aménagement urbain accorde aux diplômés qui en sont issus des conditions plus favorables pour obtenir la capacité professionnelle d'urbaniste. Il souligne la convergence de la formation avec les exigences de formation professionnelle définies par l'OPQU.

ORGANISMES PARTENAIRES OFFRANT DES INTERVENANTS PROFESSIONNELS, DES CONTRATS D'ATELIERS ET DES STAGES

Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lyon
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Stéphanoise (EPURES)
CERTU à Lyon
Communauté Urbaine de Lyon, communauté d'agglomération de
Saint-Etienne, du nord Isère, etc.
DDT du Rhône, de la Loire et de l'Isère,
DREAL Rhône-Alpes
Départements de la Loire, du Rhône, de l'Ain, ...
DRAE Lyon
Euroméditerranée (Marseille)
Villes de :
Lyon, Saint-Etienne, Avignon, Bourg, Saint-Chamond, Bron, Saint-
Priest Villeurbanne, Francheville, Givors, Genas, Vaulx-en-Velin,
Vénissieux, Roanne, Bourgoin, St Martin d'Hères, Annecy,
Chalon/Saône, Macon, Cergy-Pontoise, Besançon, La Verpillière,
Chambéry, Milan, Montréal, Saint-Pétersbourg, Sheffield, ...
OPAC de l'Isère, du Rhône, du Grand Lyon
Région Rhône-Alpes,
Région Urbaine de Lyon
Société Centrale d'Equipement du Territoire (SCET)
Société d'Equipement de la Région de Lyon (SERL)
Société d'Equipement de la Loire (SEDL)
Société d'Equipement du département de Haute Savoie (SEDHS)
Société d'Equipement du Nord Pas de Calais
Offices Publics d'Aménagement et de Construction du Rhône, de
l'Ain, de l'Isère
Offices Publics d'HLM d'Auxerre, de St Chamond, de Villeurbanne
Société Logirel
PACT-ARIM du Rhône
Cabinets d'urbanisme : Babylone, « Lieux-Dits », GERAU, de la Gère,
Danvallon
CAUE du Rhône
CCI du Rhône
ADERLY
Bureaux d'études : Trajectoires, ARCADES, LEGA-CITE, AGORA,
ACROLIS, ALPIL, CREPA Habitat

RELATIONS INTERNATIONALES

L'IUL participe aux échanges internationaux d'étudiants et d'enseignants, soit à travers les programmes ERASMUS, soit par le biais de relations contractuelles. Chaque année il propose des allocations d'études à l'étranger à ses étudiants et reçoit un nombre d'étudiants étrangers équivalent. Les villes et les universités avec lesquelles ont lieu ces échanges sont notamment:

- *Sheffield (Université, Town and Regional Planning Department)*
- *Milan, (Polytechniques)*
- *Montréal (Institut d'Urbanisme de l'Université de Montréal, et faculté d'aménagement de l'UQAM)*

Ces échanges sont intégrés au cursus du Master : les enseignements et les stages suivis par les étudiants sont validés par un jury mixte franco-étranger ou par les enseignants de la formation. Ils sont pris en compte comme équivalence d'un nombre d'enseignements déterminé à l'avance par un contrat spécifique à chaque étudiant.

Par ailleurs, l'Institut d'Urbanisme de Lyon participe à des projets de développement international de différentes natures : c'est en particulier le cas d'un 3^o cycle d'urbanisme à l'Université Libanaise de Beyrouth (niveau Master) (coopération avec l'INSA de Lyon) depuis 1998, dont il assure la direction scientifique et une partie des enseignements

INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

Depuis la création du DESS Urbanisme en 1974, dont le master 2 Pro urbanisme et aménagement urbain prend la suite, ce sont environ 750 étudiants qui ont été formés et qui sont devenus des professionnels de l'urbanisme exerçant leur métier et des responsabilités dans des structures très diverses. Une proportion importante des diplômés exercent leur activité dans les métiers de l'urbanisme des collectivités locales et du para-public. Cette insertion est facilitée par le fait qu'un nombre significatif des diplômés passe avec succès les concours de la fonction publique territoriale (mention urbanisme).

Mais beaucoup d'anciens étudiants sont également insérés dans des structures privées ou ont monté leur propre structure

DOMAINES D'ACTIVITÉ DES DIPLÔMÉS

Services des collectivités locales (statutaires et contractuels)	24%
Organismes dépendant des collectivités locales (DSU, Agences d'urbanisme, services régionaux, etc.)	16%
Services de l'Etat (DDE, CERTU, DIREN)	10%
Aménageurs, promoteurs	8%
Secteur HLM, PACT-ARIM, etc	9%
Bureaux d'études	12%
Cabinet d'urbanisme et d'architecture	10%
Autres	11%
Total	100%